



TARIFS PRESTATIONS

Alyséa Services

Mode prestataire

Un devis gratuit et personnalisé est établi pour toutes prestations, même si celui-ci est inférieur à 100 € TTC.
Grille tarifaire applicable à partir du 01/08/2024.

Ménage et repassage régulier

 Formules	Tarif horaire TTC	Coût réel après crédit d'impôt immédiat
Classique	29 €	14,50 €
Confort	31 €	15,50 €
Premium	33 €	16,50 €

Ménage et repassage bi-mensuel

Formules	Tarif horaire TTC	Coût réel après crédit d'impôt immédiat
Classique	35 €	17,50 €
Confort	37 €	18,50 €
Premium	39 €	19,50 €

Ménage et repassage occasionnel

Tarif horaire TTC	Coût réel après crédit d'impôt immédiat
42 €	21 €

Nettoyage des vitres

Sur devis

Prestations régulières / bi-mensuelles : durée minimale de 2 heures
Prestations occasionnelles : durée minimale de 4 heures

Frais supplémentaires

	Coût TTC	Coût réel après crédit d'impôt immédiat
Frais de gestion mensuel	9,90 €	4,95 €
Frais de mise en place	10 €	5 €

RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔT :

Alyséa Services étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impôt ou d'une réduction de 50 % des sommes dépensées selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Le coût après crédit d'impôt est indiqué sous réserve de la situation fiscale et du maintien de la législation en vigueur.

NOUVEAU : LE CRÉDIT D'IMPÔT IMMÉDIAT

Habituellement, vous bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt sur toutes vos dépenses de services à la personne l'année suivante, au moment de votre déclaration fiscale. Avec le crédit d'impôt immédiat, vous pouvez en profiter immédiatement. Plus besoin d'attendre un an, l'URSSAF vous prélève directement de la moitié de votre facture mensuelle.

C'est un service optionnel et gratuit.

FRAIS KILOMÉTRIQUES :

Pour les interventions situées dans des lieux éloignés des lignes régulières de transport en commun ou difficiles d'accès, facturation forfaitaire de 3.50 € TTC (3.18 € HT) par intervention (1.75 € TTC soit 1.59 € HT après avantage fiscal) au titre de la participation aux frais de transport.

Pour les déplacements effectués par l'intervenant(e) pendant sa prestation, une facturation de 0.45 € TTC (0.41 € HT) par kilomètre parcouru est appliquée.

MAJORATIONS :

Une majoration de 25% du tarif TTC est appliquée les dimanches et jours fériés. Pour le 1er Mai et le 25 Décembre (jours fériés chômés), une majoration de 100% du tarif TTC est appliquée.

FRANCHISE :

En cas de sinistres (détérioration, casse, ...) pour lesquels notre responsabilité est avérée, nous dédommageons nos clients après application d'une franchise de 200 € TTC.

MODES DE PAIEMENT :

Les paiements sont mensuels.

- Prélèvement URSSAF (bénéficiaires du crédit d'impôt immédiat uniquement)
- Prélèvement SEPA automatique
- Chèque bancaire : ordre « Alyséa Services »
- Chèques Emploi Service Universel (CESU) (non financés par l'employeur) : des frais supplémentaires d'encaissement vous seront demandés
- Virement bancaire

Pour les prestations de ménage et repassage régulières, un chèque de caution représentant un mois de prestation vous sera demandé.

Pour les prestations de ménage et repassage occasionnelles, le paiement se fait avant le début des prestations.

Rapprochez-vous de votre agence pour en savoir plus.

Mode mandataire

Un devis gratuit et personnalisé est établi pour toutes prestations, même si celui-ci est inférieur à 100 € TTC.
Grille tarifaire applicable à partir du 01/08/2024.

Aide aux personnes âgées et en situation de handicap

Heures	Tarif horaire TTC	Dont salaire + charges + indemnités de transport	Dont frais de mandat HT	Dont TVA sur frais de mandat	Coût réel après crédit d'impôt
Moins de -25h/semaine	32 €	17,60 €	11,52 €	2,88 €	16 €
De 26h à 40h/semaine	31 €	17,60 €	10,72 €	2,68 €	15,50 €
+ de 41h/semaine	28 €	17,60 €	8,32 €	2,08 €	14 €

Forfaits	Tarif horaire TTC	Dont salaire + charges + indemnités de transport	Dont frais de mandat HT	Dont TVA sur frais de mandat	Coût réel après crédit d'impôt
Journée	260 €	166,08 €	75,14 €	18,78 €	130 €
Nuit calme	190 €	105,55 €	67,56 €	16,89 €	95 €
Nuit agitée	290 €	110,99 €	143,21 €	35,80 €	145 €
24h/24h	380 €	270,53 €	87,58 €	21,89 €	190 €
Garde malade de nuit	300 €	199,09 €	80,73 €	20,18 €	150 €

Aide administrative et informatique

Heure	Tarif horaire TTC	Dont salaire + charges + indemnités de transport	Dont frais de mandat HT	Dont TVA sur frais de mandat	Coût réel après crédit d'impôt
Par heure	32 €	17,60 €	11,52 €	2,88€	16 €

Prestations régulières : durée minimale de 2 heures

Si un plan d'aide prévoit une durée inférieure, la durée mentionnée au plan d'aide prévaudra.

TARIFS POUR LES SERVICES CONVENTIONNÉS :

26€ de l'heure avant crédit d'impôt, soit 13€ de l'heure après crédit d'impôt

Conditions d'accès : être bénéficiaire d'une prise en charge d'un organisme imposant le respect du tarif horaire fixé par la CNAV, sur présentation du plan d'aide du bénéficiaire.

RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔT :

Alyséa Services étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impôt de 50 % des sommes dépensées selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Le coût après crédit d'impôt est indiqué sous réserve de la situation fiscale et du maintien de la législation en vigueur.

DÉTAILS :

Les tarifs sont indiqués sur la base d'une rémunération de l'intervenant(e) à 13 € brut par heure, de cotisations sociales (taux légaux en vigueur), d'indemnité de transport et de frais de mandat standards moyens.

Le taux de TVA appliqué est de 5,5% pour les services d'auxiliaire de vie et de 10% pour les services d'aide administrative. La TVA s'applique sur les frais de mandat liés au mandat de gestion proposé. Le salaire de l'intervenant(e) et les charges sociales afférentes (inclus dans le prix TTC affiché) ne sont pas assujettis à la TVA.

EXPLICATIONS DES FORFAITS :

Forfait journée :

La journée comprend 12h de prestation dont 6h de présence responsable de l'intervenant(e).

Forfait nuit calme :

La nuit comprend 12h de prestation dont 8h de présence responsable de l'intervenant(e). Une pièce séparée est dédiée à l'intervenant(e) pour que ce dernier puisse dormir. «Nuit calme» signifie jusqu'à 2 levers dans la nuit.

Forfait nuit agitée :

La nuit comprend 12h de prestation dont 8h de présence responsable de l'intervenant(e). Une pièce séparée est dédiée à l'intervenant(e) pour que ce dernier puisse dormir. «Nuit agitée» signifie entre 3 à 4 levers dans la nuit.

«A partir de» signifie que le prix de départ indiqué peut augmenter en fonction du nombre de lever dans la nuit (plus de 4 levers).

Forfait 24h/24h :

Ce forfait comprend 12h de prestation de jour dont 6h de présence responsable de l'intervenant(e), et 12h de prestation de nuit dont 8h de présence responsable de l'intervenant(e). Il prend en compte un forfait «nuit calme» jusqu'à 2 levers dans la nuit. Une pièce séparée est dédiée à l'intervenant(e) pour que ce dernier puisse dormir.

«A partir de» signifie que le prix de départ indiqué peut augmenter en fonction du nombre de lever dans la nuit (plus de 4 levers).

Forfait garde malade de nuit :

Ce forfait comprend 12h de prestation de nuit où l'intervenant(e) reste à proximité de la personne (pas de pièce séparée pour dormir).

FRAIS KILOMETRIQUES :

Pour les interventions situées dans des lieux éloignés des lignes régulières de transport en commun ou difficiles d'accès, facturation forfaitaire de 3.50 € TTC (3.18 € HT) par intervention (1.75 € TTC soit 1.59 € HT après avantage fiscal) au titre de la participation aux frais de transport.

Pour les déplacements effectués par l'intervenant(e) pendant sa prestation, une facturation de 0.45 € TTC (0.41 € HT) par kilomètre parcouru est appliquée.

MAJORATIONS :

Une majoration de 25% du tarif TTC est appliquée les samedis, dimanches et jours fériés. Pour le 1er Mai et le 25 Décembre (jours fériés chômés), une majoration de 100% du tarif TTC est appliquée.

Une majoration de 25% est aussi appliquée pour les prestations effectuées la nuit, de 22h à 7h (hors forfaits).

Les tarifs proposés sont indiqués pour les personnes bénéficiant de l'exonération de cotisations «aide à domicile» définie par l'URSSAF (titulaire de l'APA ou de la PCH, âgée de plus de 60 ans, titulaire d'une carte invalidité ou d'une attestation médicale d'incapacité à effectuer seule les actes de la vie courante...). En l'absence de justificatif, ces tarifs TTC sont majorés de 20%.

A NOTER :

Dans le cadre d'un contrat de placement de travailleurs, le consommateur est l'employeur de la personne qui effectue la prestation à son domicile. En cette qualité d'employeur, le consommateur est soumis à diverses obligations résultant notamment du code du travail et du code de la sécurité sociale.

MODES DE PAIEMENT :

Les moyens de paiement utilisés doivent être au nom du bénéficiaire du contrat, le cas échéant, du descendant payeur. Les paiements sont mensuels.

- Prélèvement URSSAF (bénéficiaires du crédit d'impôt immédiat uniquement)
- Prélèvement SEPA automatique
- Chèque bancaire : ordre « Alyséa Services »
- Chèques Emploi Service Universel (CESU) (non financés par l'employeur) : des frais supplémentaires d'encaissement vous seront demandés
- Virement bancaire

Pour les prestations d'aide aux personnes âgées et en situations de handicap, un chèque de caution représentant un mois de prestation vous sera demandé.

Rapprochez-vous de votre agence pour en savoir plus.

Mode prestataire

Un devis gratuit et personnalisé est établi pour toutes prestations, même si celui-ci est inférieur à 100 € TTC.
Grille tarifaire applicable à partir du 01/08/2024.

Garde d'enfants régulière

Garde d'enfants		Tarif horaire TTC	Coût réel après crédit d'impôt	Coût réel après crédit d'impôt immédiat
- 3ans		29 €	14,50 €	X
3 à 6 ans		28 €	14 €	X
+ 6 ans		27 €	13,50 €	13,50 €
Coût TTC		Coût réel après crédit d'impôt	Coût réel après crédit d'impôt immédiat	
Frais de dossier annuel	- 3ans	45€	22,50 €	X
	3 à 6 ans			X
	+ 6 ans			22,50 €

La garde d'enfants de -6 ans n'ouvre pas le droit au crédit d'impôt immédiat mais classique, c'est-à-dire que vous bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt sur toutes vos dépenses de services à la personne l'année suivant, au moment de votre déclaration fiscale.

Si vous bénéficiez de la PAJE (possible à partir de 16 heures de prestations par mois pour la garde d'enfants de -6 ans), le crédit d'impôt s'applique sur le reste à charge.

Garde d'enfants occasionnelle

Garde d'enfants	Tarif horaire TTC	Coût réel après crédit d'impôt	Coût réel après crédit d'impôt immédiat
- 3ans	35 €	17,50 €	X
3 à 6 ans			X
+ 6 ans			17,50 €

Garde d'enfants partagée

Garde d'enfants		Coût TTC	Coût réel après crédit d'impôt	Coût réel après crédit d'impôt immédiat
2 familles	- 3ans	18 €	9 €	X
	3 à 6 ans			X
	+ 6 ans			9 €
3 familles	- 3ans	14 €	7 €	X
	3 à 6 ans			X
	+ 6 ans			7 €
		Coût TTC	Coût réel après crédit d'impôt	Coût réel après crédit d'impôt immédiat
Frais de dossier annuel	- 3ans	45€	22,50 €	X
	3 à 6 ans			X
	+ 6 ans			22,50 €

Prestations régulières : durée minimale de 2 heures

Prestations occasionnelles : durée minimale de 4 heures

Dans le cas où vous souhaitez faire garder 2 enfants, un de 2 ans et un de 7 ans, c'est le tarif pour l'enfant de 2 ans qui est privilégié, ainsi vous bénéficiez de l'aide la PAJE et du crédit d'impôt classique.

RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔT :

Alyséa Services étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impôt ou d'une réduction de 50 % des sommes dépensées selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Le coût après crédit d'impôt est indiqué sous réserve de la situation fiscale et du maintien de la législation en vigueur.

NOUVEAU : LE CRÉDIT D'IMPÔT IMMÉDIAT POUR LA GARDE D'ENFANTS DE + 6 ANS

Si votre enfant à plus de 6 ans, le recours à des nounous domicile vous donne droit à un crédit d'impôt immédiat correspondant à 50 % des dépenses engagées.

Habituellement, vous bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt sur toutes vos dépenses de services à la personne l'année suivant, au moment de votre déclaration fiscale. Avec le crédit d'impôt immédiat, vous pouvez en profiter immédiatement. Plus besoin d'attendre un an, l'URSSAF vous prélève directement de la moitié de votre facture mensuelle.

C'est un service optionnel et gratuit.

AIDE DE LA PAJE : LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE GARDE (CMG)

Pour toute naissance ou adoption, vous pouvez bénéficier de la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant). La PAJE est versée par la CAF et comprend 4 aides dont le complément de libre choix du mode de garde (CMG) qui permet de financer une partie des dépenses liées à la garde de votre enfant de moins de 6 ans. Cette aide est possible à partir de 16 heures de prestations par mois selon les conditions en vigueur.

Vous pouvez cumuler la PAJE et le crédit d'impôt classique (non immédiat). Si vous bénéficiez de la PAJE, le crédit d'impôt est sur le reste à charge.

FRAIS KILOMETRIQUES :

Pour la participation des frais de transport, facturation forfaitaire de 2 € TTC (1.82 € HT) par intervention.

Pour les interventions situées dans des lieux éloignés des lignes régulières de transport en commun ou difficiles d'accès, facturation forfaitaire de 3.50 € TTC (3.18 € HT) par intervention (1.75 € TTC soit 1.59 € HT après avantage fiscal) au titre de la participation aux frais de transport.

Pour les déplacements effectués par l'intervenant(e) pendant sa prestation, une facturation de 0.45 € TTC (0.41 € HT) par kilomètre parcouru est appliquée.

MAJORATIONS :

Une majoration de 25% du tarif TTC est appliquée les samedis, dimanches et jours fériés. Pour le 1er Mai et le 25 Décembre (jours fériés chômés), une majoration de 100% du tarif TTC est appliquée.

Une majoration de 25% est aussi appliquée pour les prestations effectuées la nuit, de 22h à 7h.

Pour les familles nombreuses, une majoration de 1€ par heure est appliquée à partir du 3ème enfant inclus.

MODES DE PAIEMENT :

Les paiements sont mensuels.

- Prélèvement URSSAF (bénéficiaires du crédit d'impôt immédiat uniquement)
- Prélèvement SEPA automatique
- Chèque bancaire : ordre « Alyséa Services »
- Chèques Emploi Service Universel (CESU) (non financés par l'employeur) : des frais supplémentaires d'encaissement vous seront demandés
- Virement bancaire

Pour les prestations de garde d'enfant régulières, un chèque de caution représentant un mois de prestation vous sera demandé.

Pour les prestations de gardes d'enfants occasionnelles, le paiement se fait avant le début des prestations.

Rapprochez-vous de votre agence pour en savoir plus.

Mode prestataire

Un devis gratuit et personnalisé est établi pour toutes prestations, même si celui-ci est inférieur à 100 € TTC.
Grille tarifaire applicable à partir du 01/08/2024.

Cours à domicile

Formules		Tarif horaire TTC	Coût réel après crédit d'impôt immédiat
Régulière	Primaire	48 €	24 €
	Collège		
	Lycée	61 €	30,50 €
	Supérieur		
Occasionnelle (aucun frais de dossier)		61 €	30,50 €
		Coût TTC	Coût réel après crédit d'impôt immédiat
Frais de dossier (valable 12 mois et seulement pour la formule régulière)		45 €	22,50 €

Cours à l'agence

Tarif horaire TTC				
Formules	Primaire	Collège	Lycée	Supérieur
Régulière	20 €	20 €	20 €	X
Occasionnelle	41 €			

Cours en visio conférence

Tarif horaire TTC				
Formules	Primaire	Collège	Lycée	Supérieur
Régulière	39 €	41 €	43 €	56 €
Occasionnelle	61 €			

Stages intensifs

Formules		10h du lundi au vendredi	Coût réel après crédit d'impôt immédiat
En centre	Primaire	210 €	X
	Collège		
	Lycée		
À domicile	Primaire	470 €	235 €
	Collège		
	Lycée		
En visio	Primaire	210 €	X
	Collège		
	Lycée		

RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔT :

Alyséa Services étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impôt ou d'une réduction de 50 % des sommes dépensées pour les cours à domicile selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Le coût après crédit d'impôt est indiqué sous réserve de la situation fiscale et du maintien de la législation en vigueur.

NOUVEAU : LE CRÉDIT D'IMPÔT IMMÉDIAT

Habituellement, vous bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt sur toutes vos dépenses de services à la personne l'année suivant, au moment de votre déclaration fiscale. Avec le crédit d'impôt immédiat, vous pouvez en profiter immédiatement. Plus besoin d'attendre un an, l'URSSAF vous prélève directement de la moitié de votre facture mensuelle.

C'est un service optionnel et gratuit.

FRAIS KILOMÉTRIQUES :

Pour les interventions situées dans des lieux éloignés des lignes régulières de transport en commun ou difficiles d'accès, facturation forfaitaire de 3.50 € TTC (3.18 € HT) par intervention (1.75 € TTC soit 1.59 € HT après avantage fiscal) au titre de la participation aux frais de transport.

MAJORATIONS :

Une majoration de 25% du tarif TTC est appliquée les dimanches et jours fériés. Pour le 1er Mai et le 25 Décembre (jours fériés chômés), une majoration de 100% du tarif TTC est appliquée.

MODES DE PAIEMENT :

Cours à domicile :

Les paiements sont mensuels.

Dans le cas où vous souhaitez bénéficier du crédit d'impôt immédiat :

- Prélèvement URSSAF

Dans le cas où vous souhaitez bénéficier du crédit d'impôt classique :

- Prélèvement SEPA automatique
- Chèque bancaire : ordre « Alyséa Cours »
- Chèques Emploi Service Universel (CESU) (non financés par l'employeur) : des frais supplémentaires d'encaissement vous seront demandés pour ce mode de paiement
- Virement bancaire

Cours collectifs :

Les paiements sont mensuels ou à la séance.

Dans le cas où vous souhaitez payer mensuellement :

- Prélèvement SEPA automatique
- Chèque bancaire : ordre « Alyséa school »
- Chèques Emploi Service Universel (CESU) (non financés par l'employeur) : des frais supplémentaires d'encaissement vous seront demandés
- Virement bancaire
- Espèces

Dans le cas où vous souhaitez payer à la séance :

- Chèque bancaire : ordre « Alyséa School »
- Virement bancaire
- Espèces

Cours en visio conférence :

Les paiements sont mensuels ou à la séance.

Dans le cas où vous souhaitez payer mensuellement :

- Prélèvement SEPA automatique

Dans le cas où vous souhaitez payer à la séance :

- Virement bancaire

Stages intensifs en centre :

Le paiement se fait le jour de l'inscription par :

- Chèque bancaire : ordre « Alyséa School »
- Chèques Emploi Service Universel (CESU) (non financés par l'employeur) : des frais supplémentaires d'encaissement vous seront demandés
- Virement bancaire
- Espèces

Stages intensifs à domicile :

Dans le cas où vous souhaitez bénéficier du crédit d'impôt immédiat :

- Prélèvement URSSAF

Dans le cas où vous souhaitez bénéficier du crédit d'impôt classique, le paiement se fait le jour de l'inscription :

- Chèque bancaire : ordre « Alyséa Cours »
- Chèques Emploi Service Universel (CESU) (non financés par l'employeur) : des frais supplémentaires d'encaissement vous seront demandés
- Virement bancaire
- Espèces

Stages intensifs en visio conférence :

Le paiement le jour de l'inscription par :

- Virement bancaire

Pour tout type de paiement et de prestations régulières (hors stages intensifs), un chèque de caution représentant un mois de prestation vous sera demandé.

Pour les cours occasionnels, le paiement se fait avant le début des cours.

Rapprochez-vous de votre agence pour en savoir plus.



TARIFS PRESTATIONS

Alyséa Services

Un devis gratuit et personnalisé est établi pour toutes prestations, même si celui-ci est inférieur à 100 € TTC.
Grille tarifaire applicable à partir du 01/08/2024.

Abonnement 12 mois

Engagement 12 mois

 NB d'heures/mois	Coût TTC	Coût réel après crédit d'impôt immédiat
2h/mois	124 €	62 €
3h/mois	174 €	87 €
4h/mois	224 €	112 €
6h/mois	324 €	162 €
Coût TTC/mois		Coût réel/mois après crédit d'impôt immédiat
Frais de dossier mensuel	5 €	2.50 €

Abonnement libre

Sans engagement

NB d'heures/mois	Coût TTC	Coût réel après crédit d'impôt immédiat
2h/mois	140 €	70 €
3h/mois	198 €	99 €
4h/mois	256 €	128 €
6h/mois	372 €	186 €
Coût TTC/mois		Coût réel/mois après crédit d'impôt immédiat
Frais de dossier mensuel	5 €	2.50 €

Nos packs

NB d'heures	Coût TTC	Coût réel après crédit d'impôt immédiat
10h	660 €	330 €
20h	1240 €	620 €
30h	1800 €	900 €

	Coût TTC	Coût réel après crédit d'impôt immédiat
Frais de dossier	60 €	30 €

RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔT :

Alyséa Musique étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impôt ou d'une réduction de 50 % des sommes dépensées selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Le coût après crédit d'impôt est indiqué sous réserve de la situation fiscale et du maintien de la législation en vigueur.

NOUVEAU : LE CRÉDIT D'IMPÔT IMMÉDIAT

Habituellement, vous bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt sur toutes vos dépenses de services à la personne l'année suivant, au moment de votre déclaration fiscale. Avec le crédit d'impôt immédiat, vous pouvez en profiter immédiatement. Plus besoin d'attendre un an, l'URSSAF vous prélève directement de la moitié de votre facture mensuelle.

C'est un service optionnel et gratuit.

DÉTAILS DE NOS OFFRES :

Abonnement 12 mois :

Vous avez la possibilité de résilier votre abonnement dans les 3 premiers mois.

Libre à vous de choisir votre nombre d'heure : minimum 2h par mois.

Abonnement libre :

Sans engagement.

Nos packs :

Vous pouvez choisir un pack de 10h, 20h, 30h ou plus, à répartir comme vous le souhaitez.

FRAIS KILOMETRIQUES :

Pour les interventions situées dans des lieux éloignés des lignes régulières de transport en commun ou difficiles d'accès, facturation forfaitaire de 3,50 € TTC (2,92 € HT) par intervention (1,75 € TTC soit 1,46 € HT après avantage fiscal) au titre de la participation aux frais de transport.

MAJORATIONS :

Une majoration de 25% du tarif TTC est appliquée les dimanches et jours fériés. Pour le 1er Mai et le 25 Décembre (jours fériés chômés), une majoration de 100% du tarif TTC est appliquée.

MODES DE PAIEMENT :

Abonnement 12 mois / abonnement libre :

Les paiements sont mensuels.

Dans le cas où vous souhaitez bénéficier du crédit d'impôt immédiat :

- Prélèvement URSSAF

Dans le cas où vous souhaitez bénéficier du crédit d'impôt classique :

- Prélèvement SEPA automatique
- Chèque bancaire : ordre « Alyséa Cours »
- Chèques Emploi Service Universel (CESU) (non financés par l'employeur) : des frais supplémentaires d'encaissement vous seront demandés
- Virement bancaire

Pour tout type de paiement, un chèque de caution représentant un mois de prestation vous sera demandé.

Nos packs :

Le paiement se fait le jour de l'inscription.

Dans le cas où vous souhaitez bénéficier du crédit d'impôt immédiat :

- Prélèvement URSSAF à la fin du mois.

Dans le cas où vous souhaitez bénéficier du crédit d'impôt classique :

- Chèque bancaire : ordre « Alyséa Cours »
- Chèques Emploi Service Universel (CESU) (non financés par l'employeur) : des frais supplémentaires d'encaissement vous seront demandés
- Virement bancaire

Rapprochez-vous de votre agence pour en savoir plus.